



N° SP\_2018\_12\_010

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**REUNION DU 20 DÉCEMBRE 2018**

**Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS**

---

**3EME COMMISSION**

SERVICE : Pôle déplacements et aménagement/Direction des déplacements/SIREO

---

**OBJET : RD 699 - Aménagement du secteur du Mazet**

---

Elu(s) présent(s) : M. ALLARD, M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. AUZEMERY, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, Mme DEBOURG, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFARGE, M. LAFAYE, Mme LALOGUE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MEZILLE, Mme MORIZIO, M. NOUHAUD, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme REJASSE, Mme ROTZLER, Mme TLEMSANI, M. TOULZA, Mme TUYERAS, M. VEYRIRAS, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : Mme ACHARD, excusée, a donné délégation de vote à Mme REJASSE ; M. BARRY, excusé, a donné délégation de vote à M. DELAUTRETTE ; M. BEGOUT, excusé, a donné délégation de vote à Mme YILDIRIM ; Mme FREDAGUE-POUPON, excusée, a donné délégation de vote à M. VEYRIRAS ; Mme RIVET, excusée, a donné délégation de vote à Mme MEZILLE ; M. RUMEAU, excusé, a donné délégation de vote à Mme JARDEL ; M. VIROULAUD, excusé, a donné délégation de vote à Mme GENTIL.

## **PRESENTATION SYNTHETIQUE**

La présente délibération a pour objet de soumettre à votre approbation l'avant-projet d'aménagement du carrefour entre la route départementale n° 699 et la voie communale n° 201 « Route de Limoges » au lieu dit « Le Mazet » sur la commune de Champagnac-la-Rivière et d'en valider les aspects techniques et financiers afin d'autoriser la poursuite de l'opération.

### **INCIDENCES BUDGETAIRES**

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses		400 000 € TTC		
Recettes				

## **RAPPORT**

### **I – CONTEXTE DE L'OPERATION**

La route départementale n° 699 relie Saint-Mathieu à la RN 21 au Sud de Séreilhac en desservant un certain nombre de communes du Sud-Ouest du Département.



Sur la commune de Champagnac-la-Rivière, elle présente deux particularités qu'il convient de traiter :

- 4 accès permettent la desserte du hameau du « Mazet » (en rouge sur la carte ci-dessous) multipliant le risque potentiel d'accidents à ces différents points d'échanges ;
- du fait de la présence d'un dos d'âne, son carrefour avec la RD 75a au « Got du Mazet » présente une faible distance de visibilité pour les usagers désirant notamment se rendre à Champagnac-la-Rivière (en bleu sur la carte ci-dessous).



L'avant-projet objet du présent rapport porte dans un premier temps sur la problématique des accès au « Mazet », opération inscrite au budget 2018 et dont l'aménagement fait consensus. Le carrefour du « Got du Mazet » fera l'objet d'un avant-projet distinct, les études étant en cours.

L'opération dans son ensemble fait partie du programme particulier d'opérations d'aménagement des routes départementales, dont nous avons validé la mise à jour lors de la précédente séance plénière.

## **II - ETAT DES LIEUX**

Le lieu dit « Le Mazet » est desservi depuis la RD 699 par quatre carrefours sur une distance d'environ 800 mètres.



Le trafic moyen journalier annuel est d'environ 1 000 véhicules/jour, dont 3 % de poids lourds.

Cette succession de carrefours proches les uns des autres est due à une ancienne rectification des virages avec conservation de l'accès de chaque voie interceptée. Ce nombre d'accès accroît le risque d'accident. Plusieurs accidents matériels ont d'ailleurs été recensés.

De plus, l'insécurité sur cet axe dans ce secteur est renforcée par un tracé de la RD 699 rectiligne qui favorise des vitesses pratiquées plutôt élevées : la vitesse V85 (vitesse en-dessous de laquelle roule 85 % des véhicules) est comprise entre 100 et 110 km/h.

Ainsi, les véhicules roulant dans le sens Saint-Mathieu/Limoges et désireux de rejoindre « Le Mazet » en position de tourne-à-gauche, sont dans une situation inconfortable au niveau des différents accès. Les usagers venant du « Mazet » sont, quant à eux, confrontés au risque d'une mauvaise appréciation des distances par rapport aux vitesses pratiquées.

## **III - PRESENTATION DE L'AMENAGEMENT**

Face à ce constat, l'aménagement envisagé consiste à diminuer le nombre d'accès, sécuriser les mouvements de tourne-à-gauche et réduire les vitesses pratiquées.

### **Description de l'aménagement retenu**

A l'issue d'une concertation menée avec la Commune de Champagnac-la-Rivière et les riverains, il a été convenu de privilégier l'aménagement du carrefour 1 qui concentre le plus de trafic, permettant aux habitants du Mazet de rejoindre les bourgs proches de Champagnac-la-Rivière, Cussac et Oradour-sur-Vayres.

Ce carrefour entre la RD 699 et la VC n° 201 sera aménagé par un tourne-à-gauche. Cet accès sera ainsi sécurisé et la réalisation d'îlots devrait amener une réduction des vitesses pratiquées sur la RD 699.

### **Caractéristiques principales**

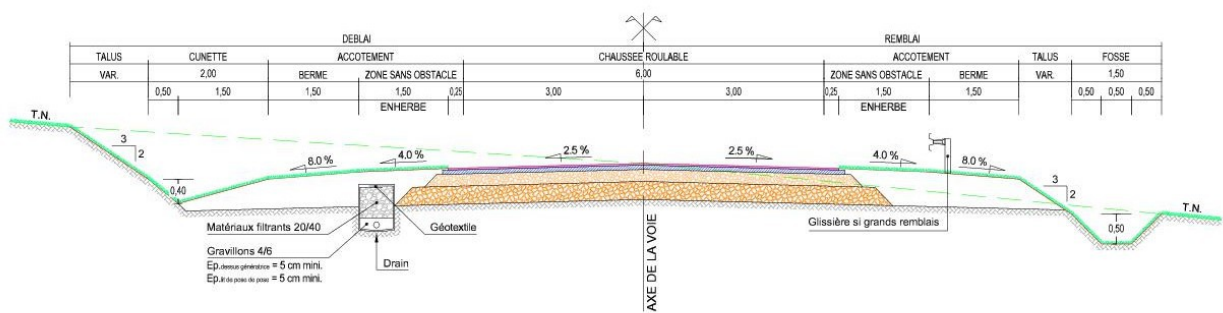
La création du tourne-à-gauche se fera par déport unilatéral du côté Sud. Cela engendrera un élargissement de l'ordre de 3 mètres dans le respect des règles du guide technique d'aménagements des carrefours interurbains.

La voie communale n° 201 « Route de Limoges » au carrefour n° 1 sera aménagée sur place sur environ 80 mètres jusqu'à son raccordement sur la voie existante, conformément aux règles du guide technique d'aménagements des carrefours interurbains.

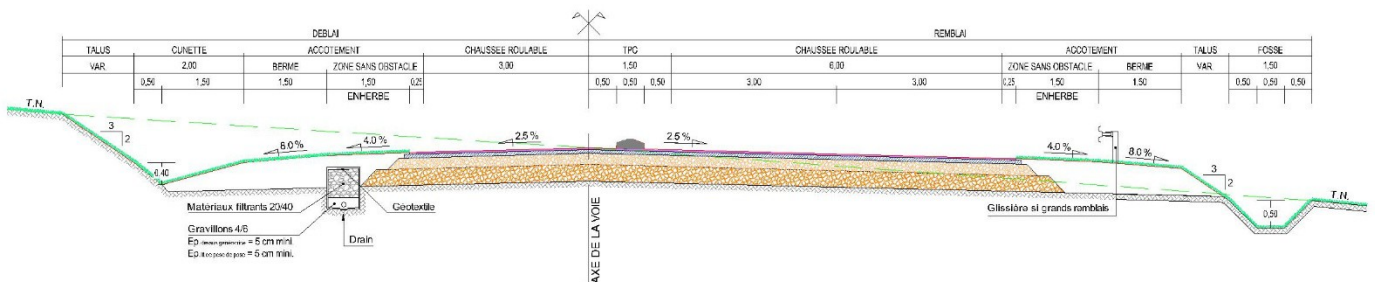
Le tracé en plan de l'aménagement est joint en annexe 1.

Les profils en travers type des sections courantes des voies rétablies sont les suivants :

**PROFIL TYPE RD 699**



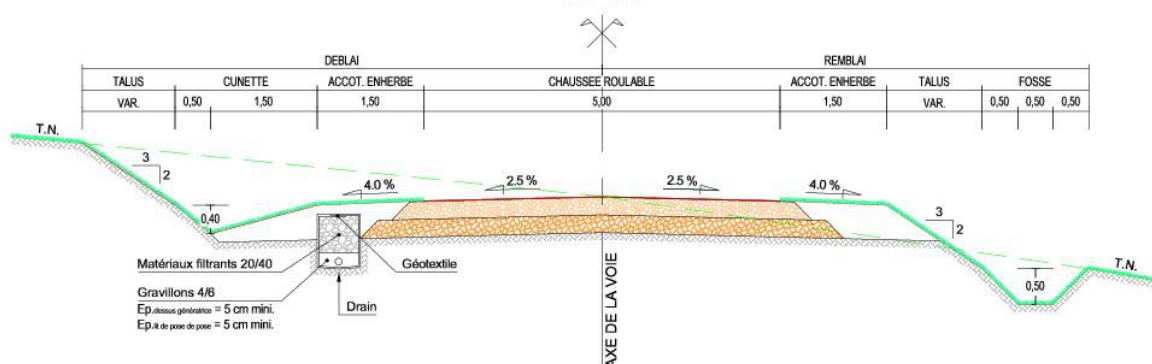
**PROFIL TYPE RD 699 - SECTION VOIE DE STOCKAGE**





## PROFIL TYPE VC 201 - SECTION COURANTE

Ech. 1/50



### IV – ESTIMATION SOMMAIRE DE LA DEPENSE

Le coût de l'opération est estimé à 400 000 euros TTC (études, travaux et acquisitions foncières), valeur octobre 2018.

### V – CALENDRIER

Sous réserve d'un règlement à l'amiable de l'ensemble des acquisitions foncières, les travaux pourraient être conduits courant 2019.

Compte tenu de l'ensemble des éléments présentés ci-dessus, je vous propose, si vous en êtes d'accord, d'adopter le projet de délibération ci-après.

### DECISION

Vu la délibération de l'Assemblée départementale dans sa séance du 8 février 2018 approuvant la programmation de cette opération ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale dans sa séance du 16 octobre 2018 validant le programme particulier des opérations d'aménagement des routes départementales ;

L'Assemblée départementale, légalement convoquée par son Président, réunie Salle de l'Assemblée de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

de valider l'avant-projet d'aménagement de sécurité du carrefour RD 699/VC 201 « Route de Limoges » ;

d'autoriser son Président à signer toutes les autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux.

42 Pour : Mme ACHARD (délégation de vote à Mme REJASSE), M. ALLARD, M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. AUZEMERY, M. BARRY (délégation de vote à M. DELAUTRETTE), M. BEGOUT (délégation de vote à Mme YILDIRIM), M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, Mme DEBOURG, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme FREDAGUE-POUPON (délégation de vote à M. VEYRIRAS), Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFARGE, M. LAFAYE, Mme LALOGUE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MEZILLE, Mme MORIZIO, M. NOUHAUD, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme REJASSE, Mme RIVET (délégation de vote à Mme MEZILLE), Mme ROTZLER, M. RUMEAU (délégation de vote à Mme JARDEL), Mme TLEMSANI, M. TOULZA, Mme TUYERAS, M. VEYRIRAS, M. VIROULAUD (délégation de vote à Mme GENTIL), Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur général des services

Signé

Franck PERRACHON

Certifié conforme  
Transmis au représentant de l'Etat  
le 21 décembre 2018  
Affiché le 21 décembre 2018  
Publié au RAA du Département le 15 janvier 2019